

**Brest à Pied et à Vélo - BaPaV**

19 rue Bruat  
29200 Brest  
[contact@bapav.org](mailto:contact@bapav.org)  
09.81.62.70.20  
06.59.75.70.84

Préfecture du Finistère  
**À l'attention de Monsieur le préfet**  
42 Bd Dupleix  
CS 16033  
29320 Quimper

Brest, le 16 janvier 2025

Objet : Demande de modification de l'aménagement anti-véhicules motorisés aux extrémités du pont Albert Louppe

Monsieur le préfet,

Nous vous écrivons aujourd'hui au nom des associations Place au Vélo à Plougastel (PaVaP) et Brest à Pied et à Vélo (BaPaV). PaVaP est une association de Plougastel qui développe la promotion du vélo dans son usage au quotidien, en tant que mode déplacement, en utilitaire. BaPaV a pour objet d'encourager les déplacements actifs, notamment à pied et à vélo, de favoriser l'intermodalité, de lutter contre l'exclusion liée aux transports, de prévenir la sédentarité, d'inciter à réduire l'usage de l'automobile et de veiller au bon usage de l'argent public dans le domaine des transports et déplacements. Elle intervient sur Brest, sa métropole, le Pays de Brest et plus largement sur la Région Bretagne.

Plusieurs de nos adhérent·e·s nous ont récemment signalé les difficultés de circulation à vélo depuis la mise en place d'aménagements anti-véhicules motorisés aux extrémités du pont Albert Louppe. Notre objet n'est pas de revenir sur la pertinence de cette mesure mais de vous demander de mettre en place un dispositif qui rempli son rôle tout en ne pénalisant pas les cyclistes. Bientôt la seule possibilité pour les cyclistes sera de passer dans la chicane en plot béton qui vient d'être mise en place. Or cela ne sera que difficilement possible et même totalement impossible pour tous les vélos "spéciaux" à savoir les vélos cargo, les vélos avec remorque enfants, les longtails, les vélomobiles, les triporteurs et même pour piétons avec une poussette multi-bébés. Or, pour rappel, le pont est très utilisé pour des trajets domicile-travail, on recense ainsi 357 vélos/jours en moyenne en juin 2024 d'après l'opendata de la métropole.

Nous vous demandons donc de bien vouloir modifier cet aménagement pour qu'il suive les recommandations du CEREMA et notamment de la "Fiche n°36, Les dispositifs anti'accès motorisé : comment contrôler l'accès aux aménagements cyclables" que vous trouverez jointe à ce courrier. Nous nous tenons à votre disposition pour en échanger plus longuement si vous le souhaitez.

Dans l'attente de votre réponse,

Cordialement

Matthieu Toniazzi, président de BaPaV

Nadine Pasquette, présidente de PaVaP

Pasquette N

b a p a v o